5 1811 24

CÉRÉMONIAL
DU CONCILE NATIONAL
DE PARIS,

TENU L'AN 1811;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU CONCILE.

A PARIS,

Chez Ad. Le Clere, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, n°. 35, au coin de la rue Pavée.

JUIN 1811.

Digitized by Google

De mon oncle l'avocat Béchard,
1914. 4066.

Digitized by Google

CÉRÉMONIAL DU CONCILE.

CHAPITRE PREMIER.

Observations générales.

Les Conciles étant les actes publics les plus solennels de la Religion catholique, leur forme doit présenter tout ce qui est le plus propre à faire sentir la sainteté de ces assemblées, et à inspirer le respect qui est dû à leurs décisions. Ces formes ne sont point arbitraires. Plus, suivant l'esprit constant de l'Eglise, elles se rapprochent de celles qui ont été observées dans les temps anciens; plus aussi elles impriment au Concile le caractère religieux dont il doit être revêtu, plus elles commandent l'obéissance et la soumission aux Fidèles. C'est donc dans les sources pures de l'antiquité qu'il faut chercher les élémens de la célébration des Conciles. Mais il ne faut pas pour cela que ces sources soient

Digitized by Google

trop éloignées, et il n'est aucun besoin de se perdre dans la nuit des temps, pour trouver et fixer le mode de la célébration d'un Concile, d'une manière aussi conforme à la dignité de ce grand acte, qu'à la pratique habituelle de l'Eglise.

Les Conciles de Bâle, de Constance, de Trente; le procès-verbal de celui d'Embrun, et les Assemblées du Clergé de France suffisent pour montrer, dans un ordre complet, tout ce que l'on peut désirer de connoître sur ce sujet.... Ces Conciles et ces Assemblées se rattachent à l'antiquité; en nous rattachant nous-mêmes à eux, nous nous lions par-là même à cette vénérable antiquité, dont l'autorité a toujours été d'un si grand poids dans l'Eglise.

Le Concile ayant à agir au-dehors et au-dedans de lui-même, il faut distinguer les formes extérieures et intérieures.....

Les formes extérieures sont celles qui embrassent tous les Actes que le Concile peut avoir à faire au-dehors, ou vis-à-vis d'autres personnes que les membres du Concile.

Les formes intérieures sont celles qui ont

Digitized by Google

rapport aux Actes que le Concile fait au-dedans de lui-même, ou vis-à-vis de ses propres membres.

Le Concile se forme et agit de trois manières,

1°. En Congrégations particulières ;

2°. En Congrégations générales;

3°. En Sessions générales.

On conserve la dénomination de Congrégation, comme plus conforme à l'usage, et portant avec elle l'idée des choses ecclésiastiques.

Les Congrégations particulières sont les sections, commissions, ou bureaux, entre lesquels sont distribuées les matières dont le Concile doit s'occuper.

Les Congrégations générales sont celles dans lesquelles les Congrégations particulières font le rapport de leur travail, dans lesquelles ce travail est discuté, pour former les Décrets.

Les Sessions sont destinées à prononcer et à publier les Décrets formés dans les Congrégations générales.

Digitized by Google

Les Sessions n'admettent aucune discussion.

CHAPITRE II.

Objets extérieurs au Concile.

1°. Commissaires de S. M. I. et R.
2°. Communications avec S. M. I. et R.
3°. Honneurs à rendre au Concile.
4°. Sceau du Concile. Archives du Concile.

Réception des Commissaires de S. M. I. et R.

Les Commissaires de S. M. I. et R. seront placés vis-à-vis du Président, dont le siége sera au milieu d'un des longs côtés de la salle.

Les Maîtres des cérémonies du Concile les recevront à la descente de leur voiture. Ils les conduiront dans l'appartement destiné pour les recevoir : ils préviendront l'assemblée de leur arrivée : deux Archevêques et quatre Évêques iront les prendre ; ils les précéderont dans la marche.

Communications avec S. M. I. et R.

Le Président du Concile adressera à S. Exc.

Digitized by Google

le Ministre des Cultes, la délibération par laquelle le Concile demande à être reçu en corps. Le rapport en sera fait, par le Ministre, à S. M. I. L'audience étant accordée, le Ministre écrit au Grand-Maître des cérémonies, pour qu'il demande à l'EMPEREUR, le mode, le lieu, le jour et l'heure de la réception.

La même délibération du Concile porte la demande d'offrir ses respects à l'Impératrice, et sur la réponse de S. M., le Ministre écrit à la (Dame d'honneur) pour demander le jour et l'heure de l'audience.

Pour les audiences sans cérémonies, qui ont lieu après le lever de S. M., le Président du Concile écrit au Ministre, qui prend les ordres de l'EMPEREUR, et il invite ensuite le Chambellan à demander le jour et l'heure de l'audience.

Honneurs à rendre au Concile.

Le Concile aura une escorte pour se rendre au Palais.

La garde sera en haie sur l'escalier.

Le Concile sera toujours reçu comme les grands corps de l'Etat.

Digitized by Google

Sceau du Concile. Archives.

Le Concile devant avoir un sceau, le sceau du Concile portera une croix trefflée et rayonnante sur un champ d'abeilles, avec les attributs de l'Episcopat, et l'inscription *Concilium Nationale, Parisiis, anno* 1811.

Les Actes du Concile seront déposés par doubles originaux dans le trésor de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, et confiés à la garde du chapitre de la Métropole.

CHAPITRE III.

Objets intérieurs du Concile.

Président.

Officiers du Concile.

Costumes.

Siéges.

Disposition du local des séances du Concile.

Forme des Congrégations générales.

Des Sessions.

Manière de recueillir les suffrages et de publier les Décrets.

Ouverture du Concile.

Digitized by Google

Session pour la clôture du Concile.

Procès-verbaux du Concile.

Des Président et Officiers du Concile.

La présidence du Concile appartiendra au Cardinal Archevêque titulaire de l'Eglise la plus ancienne et la plus qualifiée.

Le Concile aura deux Promoteurs, qui rempliront les fonctions des anciens Agens du Clergé, et qui feront toutes les poursuites dont ils seront chargés par le Concile. Il aura le nombre de Secrétaires et de Maîtres des cérémonies qui sera jugé convenable.

Costumes.

Dans les Congrégations particulières, le costume sera la soutane et le manteau violets. Pour le second ordre, la soutane et le manteau.

Dans les Congrégations générales, les Evêques seront en rochet et camail. Les Evêques nommés, en soutane noire, manteau long et bonnet carré.

Les Ecclésiastiques du second ordre, de même, mais avec le chapeau.

Digitized by Google

Dans les Sessions, les Evêques seront en chape et en mitre : les nommés aux Evêchés, en rochet, mozette noire, et bonnet carré : les Ecclésiastiques du second ordre, faisant partie du Concile, de même, avec le chapeau.

Siéges.

Dans les Congrégations générales et dans les Sessions, les Evêques sacrés et les nommés seront assis sur des fauteuils : les Ecclésiastiques du second ordre sur des chaises.

Le Président sera placé sur un siége élevé. Dans les Sessions, les Siéges seront disposés circulairement ; celui du Président au milieu.

Au centre du cercle, sur un trône, le livre des saints Évangiles.

La Croix archiépiscopale sera placée sur un piédestal, entre le livre des saints Evangiles et le cercle où les Evêques seront placés, la face tournée vers le Président.

Forme des Congrégations générales.

Les Congrégations générales s'ouvrent par la célébration de la sainte Messe, qui est toujours dite par un Evêque. Elle est suivie de

Digitized by Google

l'invocation du Saint-Esprit, et terminée par la Prière, *Sub tuum præsidium.*

Les Congrégations forment les Décrets qui doivent être prononcés et publiés dans le Concile.

Des Sessions.

Les Sessions se tiennent de la manière qui sera indiquée pour la Session de l'ouverture du Concile, à l'exception des Litanies, du Sermon, de la Communion générale, de la profession de Foi et du *Te Deum*, qui n'ont pas lieu dans les Sessions ordinaires.

Des Suffrages et Décrets.

Les Décrets sont publiés dans la Chaire par le Secrétaire du Concile, qui les reçoit de la main du Président.

Après cette publication, un Secrétaire du Concile s'approche du Président, le salue, et lui dit:

Eminentissime et Reverendissime Domine, placet-ne decretum?	Eminentissime et Révérendissime Seigneur, approuvez-vous le décret?

Le Président répond:

Placet.	Je l'approuve.

Digitized by Google

Les Secrétaires du Concile s'approchent des Evêques, les saluent, et commençant par les premiers en dignité et en ancienneté, ils leur disent :

Reverendissimi Patres, placet-ne vobis decretum?	Révérendissimes Pères, approuvez-vous le décret?

Chaque Evêque répond à son tour :

Placet.	Je l'approuve.

Les Secrétaires les saluent, retournent vers le Président, le saluent et lui disent :

Eminentissime et Reverendissime Domine, decretum placuit Patribus.	Eminentissime et Révérendissime Seigneur, le décret a été approuvé par les Pères.

Alors le Président prononce :

Decretum placuit Patribus.	Les Pères ont approuvé le décret portant.

Et la suite du Décret.

Session d'Ouverture du Concile.

Lundi, 17 Juin, à sept heures du matin, tous les membres du Concile, et ceux qui doivent y assister, se réuniront à l'Archevêché de Paris. Les Pères du Concile prendront

Digitized by Google

la chape et la mitre, et se rendront processionnellement au lieu de la Session, dans l'ordre suivant :

Les Suisses et les Officiers de l'Eglise.

La Croix.

Les Maîtres des cérémonies.

Les Thuriféraires.

Les Choristes.

Les Ecclésiastiques du second ordre, et les Officiers du Concile.

Le Chapitre qui sera venu attendre à la porte de l'Eglise.

Le *Dignior Chori* présentera l'Eau bénite au Célébrant qui aspergera les assistans.

Les Pères du Concile, suivant leur dignité, ou, à dignité égale, suivant l'ancienneté de la consécration ou d'ordination de la Prêtrise. Les Pères en chape et mitre, avec l'étole pour la première Session seulement.

La crosse,

Le grémial,

La mitre du Célébrant.

Les deux Diacres et deux Sous-Diacres d'office.

Digitized by Google

Les deux Diacres et deux Sous-Diacres d'honneur.

Les deux Evêques assistans en chape et en mitre.

Le Célébrant habillé pontificalement, en chape.

Les Pères se placent sur les siéges qui leur sont destinés, ayant des carreaux devant eux, des banquettes pour les Prêtres qui les assistent.

Le second ordre se place après eux.

Le Célébrant quitte la chape, prend la chasuble, et commence la Messe *de Spiritu sancto*. Après l'Evangile, le Sous-Diacre d'office porte le livre ouvert à baiser au Célébrant et aux Pères, en disant : *Hæc sunt verba*... Il le présente fermé au second ordre, qui baise la tranche du livre.

Après l'Evangile, la Prédication.

Après l'encensement *super oblata*, le Diacre d'office encense le Célébrant de trois coups; il encense aussi, de trois coups, chacun des côtés de l'Eglise où sont placés les Pères; de deux coups, ceux où le second ordre est

Digitized by Google

placé : lui-même est encensé de deux coups par un Thuriféraire.

Le Célébrant donne la paix aux Evêques assistans, en les embrassant. Ils la portent aux deux Evêques les premiers de chaque côté du chœur, qui la donnent de la même manière à ceux qui les suivent. Après la communion du Célébrant, les Pères vont deux à deux à la Communion; le Célébrant les communie sans dire : *Ecce Agnus Dei*, ni *Corpus Domini.*

Après la Communion des Evêques, le Diacre de l'Évangile, étant du côté de l'Épître, dit le *Confiteor :* le Célébrant dit *Misereatur* et *Indulgentiam*, communie le second ordre, et tous les Ecclésiastiques servant à l'Autel, qui viennent deux à deux au pied de l'Autel, recevoir la communion.

La Messe étant finie, les Choristes entonnent le Psaume LXXXIII, *Quàm dilecta tabernacula tua.* Pendant ce temps, le Célébrant quitte ses ornemens et le pallium, prend la chape et la mitre, et se rend, avec tous les membres du Concile, au lieu préparé pour les

Digitized by Google

Sessions, où tous étant à genoux sans mitre, le Diacre d'honneur chante *Orate.*

Après une courte prière, que chacun fait à sa dévotion, le Célébrant chante l'Oraison :

Adsumus, sancte Spiritus, adsumus, peccati quidem immanitate detenti, sed in nomine tuo specialiter aggregati : Veni ad nos, adesto nobis, dignare illabi cordibus nostris : doce nos quid agamus, quò gradiamur ostende : quid efficiamus, operare : esto solus et suggestor et effector judiciorum nostrorum, qui solus cum Deo Patre, et ejus Filio nomen possides gloriosum : non nos patiaris perturbatores esse justitiæ, qui summè diligis æquitatem ; ut sinistrum nos non ignorantiæ trahat ; non favor inflectat, non acceptio muneris, vel personæ corrumpat : sed junge nos tibi efficaciter solius tuæ gratiæ dono, ut simus in

Nous voici, Esprit saint, nous voici, gémissant, il est vrai, sous le poids du péché, mais rassemblés surtout en votre nom : venez à nous : secourez-nous ; daignez descendre dans nos cœurs : enseignez-nous ce que nous devons faire, montrez-nous par où nous devons marcher ; achevez toutes nos actions : soyez seul inspirateur et auteur de nos jugemens, vous qui seul possédez avec le Père et le Fils un nom glorieux ; afin que vous ne permettiez pas que nous nous égarions pour être les perturbateurs de la justice, vous qui aimez l'équité ; afin que nous ne nous laissions pas aller dans les ténèbres funestes de l'ignorance, ni

fléchir

Digitized by Google

te unum, et in nullo deviemus à vero; quatenus in nomine tuo collecti, sic iu cunctis teneamus, cum moderamine pietatis justitiam, ut hîc à te in nullo dissentiat sententia nostra, et in futuro pro bene gestis consequamur prœmia sempiterna.

fléchir par la faveur, ni corrompre par les présens ou par l'acception des personnes; mais unissez-nous à vous efficacement par le don de votre seule grâce, afin que nous soyons un avec vous, et que nous ne nous écartions en rien de la vérité; en sorte que réunis en votre nom, nous suivions en tout la justice tempérée par la piété, et qu'ici bas nos sentimens ne diffèrent en rien de ce que vous exigez de nous, pour qu'à l'avenir nous recevions pour nos bonnes actions, les récompenses éternelles.

Le Chœur répond :

Amen. Ainsi soit-il.

Ensuite le Sous-Diacre se levant, chante:

Erigite vos. Levez-vous.

Tous étant levés, les Choristes entonnent

Exaudi nos, Domine, quoniam benigna est misericordia tua, et secundùm multitudinem miserationum tuarum, respice nos, Domine.

Exaucez-nous, Seigneur, parce que vous êtes bon et miséricordieux; et regardez-nous, Seigneur, selon la multitude de vos miséricordes.

Digitized by Google

Cette Antienne finie, le Diacre chante,

Orate. Priez.

Tous se mettent à genoux, et après une courte prière, le Sous-Diacre chante,

Erigite vos. Levez-vous.

Tous se lèvent : le célébrant chante,

Mentes nostras, quæsumus, Domine, Spiritus qui à te procedit, illuminet, et inducat in omnem sicut tuus promisit Filius veritatem; Qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

Seigneur, que l'Esprit qui procède de vous, éclaire nos ames, et nous conduise vers toute vérité, selon la promesse de votre Fils; qui vit et règne avec vous, étant Dieu dans l'unité du même Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles.

Le Chœur répond:

Amen. Ainsi soit-il.

Après l'Oraison, tout le monde se met à genoux, sans mitre.... Les Choristes entonnent les Litanies des Saints; et lorsqu'ils ont chanté les trois Versets

Ut Domnum Apostoli- Daignez conserver dans

Digitized by Google

cum in sanctâ Religione conservare digneris.... Te rogamus.

notre sainte Religion le souverain Pontife et Seigneur apostolique. Nous vous en prions.

Ut IMPERATOREM *nostrum in perpetuâ prosperitate conservare digneris...*

Daignez conserver notre EMPEREUR dans une perpétuelle prospérité...

Ut omnes Episcopos, et omnes ecclesiasticos ordines cum gregibus sibi commissis, in tuo apto servitio conservare digneris....

Daignez conserver dans votre service les Evêques et tous les ordres ecclésiastiques avec les troupeaux qui leur sont confiés.

le Célébrant se lève, et tenant sa crosse, il bénit le Concile, étant tourné vers lui, et chante les Versets suivans :

Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos benedicere digneris.... Te rogamus.

Daignez bénir ce saint Concile et toute la hiérarchie ecclésiastique... Nous vous en prions.

Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos benedicere et regere digneris.... Te rogamus.

Daignez bénir et gouverner ce saint Concile et toute la hiérarchie ecclésiastique.... Nous vous en prions.

Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ec-

Daignez bénir, gouverner et conserver ce saint

Digitized by Google

clesiasticos benedicere, regere et conservare... Te....	Concile et toute la hiérarchie Ecclésiastique.

Après ces Versets, le Célébrant se remet à genoux, sans mitre.

Les Litanies finies, tout le monde se lève, sans mitre.... Le Célébrant chante,

Orate.	Priez.

Le Diacre d'Office chante,

Flectamus genua.	Fléchissons le genou.

Le Sous-Diacre :

Levate.	Levez-vous.

Le Célébrant, sans mitre, dit l'Oraison,

Da, quæsumus, Ecclesiæ tuæ, misericors Deus, ut Spiritu tuo congregata, hostili nullatenus incursione turbetur... Per Dominum nostrum.	Nous vous prions, Dieu de miséricorde, d'accorder à votre Eglise, qu'étant réunie par votre Esprit elle ne soit nullement troublée par l'invasion de l'ennemi... Par N. S. J. C.

Le Chœur répond :

Amen.	Ainsi soit-il.

Digitized by Google

L'Oraison finie, tout le monde s'asseoit avec les mitres.

Le Thuriféraire fait bénir l'encens. Le Diacre d'Office demande la bénédiction, et chante l'Evangile.... *Ego sum Pastor bonus*; tout le monde debout, sans mitre, le Célébrant tenant la crosse... Le livre des Evangiles est porté à baiser, dans le même ordre que ci-dessus.

Après, tout le monde s'asseoit..... Le Maître des cérémonies vient annoncer au Célébrant le *Veni Creator*.

Pendant le premier Verset, tout le monde à genoux.... On se lève au second verset. Après l'Hymne, tout le monde s'asseoit avec la mitre.

Les Secrétaires du Concile s'approchent du Célébrant, le saluent, ainsi que les Pères, reçoivent de ses mains les Décrets qui doivent être publiés, saluent de nouveau le Célébrant et les Pères. L'un d'eux monte en chaire, et publie le Décret d'ouverture du Concile dans la forme suivante :

Eminentissime ac Reverendissime Domine, Reve-	Eminentissime et Révérendissime Seigneur, Ré-

Digitized by Google

rendissimi Patres, placet-ne vobis ad laudem et gloriam sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs sancti, ad incrementum et exaltationem fidei, et Religionis christianæ, ad pacem et unionem Ecclesiæ, decernere et declarare... incipere et incœptum, vel incœptam esse.

vérendissimes Pères, vous plaît-il, pour la gloire et la louange de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit; pour l'accroissement et l'exaltation de la foi et de la Religion chrétienne, pour la paix et l'union de l'Eglise, d'arrêter et déclarer que le Concile commence et est commencé.

Après cette publication, les suffrages sont recueillis en la manière dite plus haut, et le Célébrant dit :

Decretum placuit Patribus; itaque decernimus Concilii... initium fieri et jam factum esse.

Le décret est approuvé des Pères; c'est pourquoi nous arrêtons et nous déclarons que le Concile commence et est déjà commencé.

Ensuite, les Maîtres des cérémonies annoncent au Célébrant le *Te Deum*.... Il l'entonne, sans mitre, tout le monde debout, sans mitre, pendant toute la durée du *Te Deum*.

Digitized by Google

Après le *Te Deum,* tout le monde s'asseoit avec les mitres. Les Secrétaires reçoivent les Décrets, comme ci-dessus, et publient, comme ci-dessus, le Décret

De modo vivendi in Concilio.	Sur la règle de conduite pendant le Concile.

Les suffrages recueillis en la manière accoutumée, le Célébrant dit :

Decretum placuit Patribus, ideo agendæ sunt Deo gratiæ.	Le Décret est approuvé des Pères ; c'est pourquoi il en faut rendre grâces à Dieu.

Les Pères répondent :

Deo gratias.	Grâces à Dieu.

Le Secrétaire monte en chaire, et fait l'appel nominal des Pères. Ils répondent :

Adsum.	Me voici.

Le Secrétaire reçoit dans la forme ordinaire le Décret sur la Profession de foi, et la lit en chaire....

Après les suffrages recueillis en la forme ordinaire, le Célébrant quitte sa mitre, et

Digitized by Google

se met à genoux, la main sur les saints Evangiles.

Il prononce les paroles suivantes :

Ego N. Archiepiscopus, Episcopus, ea omnia quæ circa fidem à sacrosanctâ Synodo Tridentinâ definita et statuta sunt, recipio... Necnon veram obedientiam summo Romano Pontifici spondeo et profiteor, hæresesque omnes à sacris Canonibus, et generalibus Conciliis, præsertimque ab eâdem Synodo damnatas, detestor et anathematizo, juxta formulam præscriptam à sanctissimo Domino nostro Pio IV Pontifice maximo.

Je, Archevêque (ou Evêque) reçois tout ce qui a été défini et arrêté concernant la foi, par le très-saint Concile de Trente... Je promets en outre et je professe que je rendrai une véritable obéissance au Souverain Pontife de Rome; je déteste et j'anathématise toutes les hérésies condamnées par les saints Canons et les Conciles généraux, et surtout par le même Concile, selon la formule prescrite par notre très-saint Père Pie IV, souverain Pontife.

Après cela, le Célébrant se lève, reprend la mitre, s'asseoit, et tenant le livre des Evangiles, il reçoit le serment de tous les Pères du Concile, et celui du second ordre, qui viennent deux à deux pour le prêter. Ensuite, après les cérémonies d'usage, le Secrétaire

Digitized by Google

publie le Décret sur la tenue de la seconde Session, dans ces termes :

Illustrissimi.... placet-ne vobis secundam Sessionem fore die... ita tamen ut ad alium diem transferri, vel prorogari possit, si pro rebus Concilii bene gerendis conducere videbitur.

Illustrissimes..... vous plaît-il que la seconde Session ait lieu le jour.... de manière cependant qu'elle puisse être transférée ou prorogée à un autre jour, si cela est jugé nécessaire pour les intérêts du Concile et la marche des affaires.

Les suffrages recueillis en la manière accoutumée, le Célébrant dit :

Decretum placuit Patribus : itaque habebitur secunda Sessio, die...

Le Décret est approuvé des Pères ; c'est pourquoi la seconde Session aura lieu le jour...

Si ce jour doit être changé, on l'annonce dans la Congrégation générale qui aura reconnu le besoin de ce changement.

Après cette publication, le Célébrant donne la bénédiction solennelle.

Le Secrétaire publie en chaire cent jours d'indulgence accordés par le Concile à tous

Digitized by Google

ceux qui ont assisté à la cérémonie, et le Concile se retire dans l'ordre où il étoit venu.

Clôture du Concile.

La Session de la clôture se tient comme les précédentes; mais elle a de plus qu'elles, la prédication, le *Te Deum*, et les acclamations que le Concile réglera pendant sa tenue.

Procès-verbaux.

Les procès-verbaux du Concile sont signés par le Président et par le Secrétaire, avec la formule :

De Mandato Concilii. Par ordre du Concile.

Le sceau du Concile y est apposé.

Le procès-verbal des Congrégations et des Sessions porte toujours l'année du pontificat du Souverain Pontife, et celle du règne du Souverain.

D'après l'usage du Concile de Trente, les procès-verbaux ne rapporteront que la substance des discussions et la totalité des discours d'office, et des Actes du Concile.

A la fin du Concile, les Actes sont signés

Digitized by Google

par tous les Pères et les membres du second ordre qui en font partie.

Lors de l'ouverture et de la clôture, le Concile publie un Mandement.

Digitized by Google

Decretum de modo vivendi, et aliis in Concilio servandis.

Concilium agnoscens cum Beato Jacobo Apostolo, quòd omne datum optimum, et omne donum perfectum desursùm est, descendens à Patre luminum, qui iis qui postulant à se sapientiam dat omnibus affluenter, et non improperat eis; et simul sciens quòd initium sapientiæ est timor Domini, statuit et decrevit omnes et singulos Christifideles in civitate Parisiensi congregatos, exhortandos esse, prout exhortatur, ut se à malis et peccatis hactenus commissis emendare, ac de cætero in timore Domini ambulare, et desideria carnis non perficere, orationibus instare, sæpius confiteri, Eucharistiæ Sacramentum sumere, Ecclesias frequentare, Præcepta denique dominica, quantùm quisque poterit, adimplere, necnon quotidie pro pace Principum Christianorum, et unitate Ecclesiæ privatim orare velint; Episcopos verò, et quoscumque alios in ordine sacerdotali constitutos, in eâ civitate celebrantes, ut assiduè in Dei laudibus incumbere, hostias, laudes, et preces offerre, sacrificium Missæ, quolibet saltem die Dominico, in quo Deus lucem condidit, et à mortuis resurrexit, ac Spiritum sanctum in Disci-

Digitized by Google

Décret sur la règle de conduite, et les autres choses à observer dans le Concile.

Le Concile reconnoissant avec l'Apôtre saint Jacques que « toute grâce excellente et tout don parfait « vient d'en haut, et descend du Père des lumières, « qui donne avec libéralité la sagesse à tous ceux « qui la demandent, et ne leur reproche point « ses dons »; et sachant aussi que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse; il a résolu et arrêté que les fidèles réunis dans la ville de Paris seroient exhortés en commun, et chacun en particulier, ainsi qu'il les exhorte par les présentes, à se purifier du mal et des péchés commis jusqu'à ce jour, à marcher en outre dans la crainte du Seigneur, à ne point obéir aux désirs de la chair, à se livrer à la prière, à faire souvent l'aveu de leurs fautes, à participer au sacrement de l'Eucharistie, à fréquenter les Eglises, à accomplir enfin les préceptes du Seigneur, chacun selon son pouvoir; il les exhorte à prier chaque jour, chacun en son particulier, pour la paix entre les Princes chrétiens et pour l'unité de l'Eglise. Il exhorte aussi les Evêques et tous ceux qui, étant revêtus de l'ordre de prêtrise, célèbrent les saints mystères dans cette ville, à s'acquitter avec

Digitized by Google

pulos infudit, peragere satagant, facientes, sicut idem Spiritus sanctus per Apostolum præcipit, obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones pro sanctissimo Domino nostro Papa, pro Imperatore, pro Regibus et cæteris qui in sublimitate constituti sunt, et pro omnibus hominibus, ut quietam et tranquillam vitam agamus, pace fruamur, et fidei incrementum videamus. Præterea hortatur ut jejunent saltem singulis sextis feriis in memoriam Passionis Domini, et eleemosynas pauperibus erogent; in Basilicâ autem Metropolitanâ Parisiensi singulis quintis feriis celebretur Missa de Spiritu sancto, cum Litaniis et aliis Orationibus ad hoc institutis; in aliis verò Ecclesiis eâdem die dicantur ad minùs Litaniæ et Orationes. Tempore autem quo sacra peraguntur, collocutiones et confabulationes non fiant, sed ore et animo celebranti assistatur. Et quoniam oportet Episcopos esse irreprehensibiles, sobrios, castos, domui suæ bene præpositos, id imprimis habeant omnes summoperè sibi commendatum, ut à negotiis sæcularibus prorsus abstracti divinis toti incumbant, et quotidianas preces ad Deum effundant, quibus istud Concilium peragi, ac finiri prosperè impetrent.

Digitized by Google

assiduité du tribut de louanges dû à Dieu, à lui offrir des holocaustes, des cantiques et des prières dignes de lui, dans le saint sacrifice de la Messe, au moins les jours de dimanche où le Seigneur a créé la lumière, est ressuscité d'entre les morts, et a répandu l'Esprit saint sur les Apôtres; adressant, comme l'a commandé le même Saint-Esprit, par la bouche de l'Apôtre, des supplications, des vœux, des demandes, des actions de grâces, pour notre très-saint père le Pape, pour l'Empereur, pour les Rois, et tous ceux qui sont constitués en dignité, et pour tous les hommes; afin que nous menions une vie paisible et tranquille, que nous jouissions de la paix, et que nous voyions la foi s'accroître. Ils sont exhortés, en outre, à jeûner au moins tous les vendredis, en mémoire de la passion de Notre-Seigneur, et à faire l'aumône aux pauvres. Il devra être célébré aussi tous les jeudis, dans la Basilique métropolitaine, une Messe du Saint-Esprit, accompagnée des Litanies et des Oraisons composées à ce sujet; dans les autres Eglises, on sera tenu de réciter au moins les Litanies et les Oraisons, le même jour. Que l'on évite avec soin de se livrer, pendant la célébration des saints mystères, aux entretiens et aux paroles inutiles; il faut être uni de cœur et de bouche à celui qui les célèbre. Et comme il est nécessaire que les Evêques soient irrépréhensibles, sobres, chastes, gouver-

Digitized by Google

In sententiis verò dicendis, juxta Toletani Concilii statutum, in loco benedictionis confidentibus Domini sacerdotibus, nullus debeat aut immodestis vocibus perstrepere, aut tumultibus perturbare; nullis etiam falsis, vanisve, aut obstinatis disceptationibus contendere; sed quidquid dicatur, sic mitissimâ verborum prolatione temperetur, ut nec audientes offendantur, nec recti judicii acies perturbato animo inflectatur.

Insuper.... inhibet sub pœnis à jure statutis ne quis Episcoporum, aut eorum qui ad Concilium evocati huc accesserunt, ex hâc civitate Parisiensi ante dimissam Synodum discedere præsumat, nisi discessûs causâ à Patribus Concilii cognitâ et approbatâ.

nant

Digitized by Google

hant bien leur maison, ils doivent regarder comme leur premier devoir de s'occuper entièrement des choses divines, en demeurant tout-à-fait étrangers aux affaires du siècle; ils doivent adresser chaque jour leurs prières à Dieu, pour obtenir que ce Concile soit célébré et terminé d'une manière heureuse.

Lorsqu'on prendra les avis, il faut, selon qu'il a été réglé par le Concile de Tolède, que, puisque les Prêtres du Seigneur rendent témoignage de leur foi dans le lieu de bénédiction, aucun ne se permette des paroles peu mesurées, ou le moindre tumulte; que personne ne se livre à des disputes fausses, vaines ou opiniâtres; mais que tout ce qui se dit, soit dit avec calme et avec gravité, de manière que les assistans ne soient point offensés, et que l'agitation de l'esprit ne nuise point au jugement et à la sagacité.

En outre, le Concile enjoint, sous les peines portées par le droit, à tous les Evêques et à tous ceux qui ayant été appelés au Concile, se sont rendus dans cette ville de Paris, de n'en point sortir avant la clôture, à moins que la cause de leur éloignement ne soit connue et approuvée des Pères du Concile.

Digitized by Google

Professio fidei ex constitutione Pii IV, Pontificis maximi.

Ego *N*..... firmâ fide credo et profiteor omnia et singula quæ continentur in Symbolo fidei, quo sancta Romana Ecclesia utitur, videlicet: Credo in Deum Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium; et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum, et ex Patre natum ante omnia sæcula: Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero: genitum, non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt; qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de cœlis; et incarnatus est de Spiritu sancto, ex Mariâ virgine, *et homo factus est;* crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato, passus et sepultus est; et resurrexit tertiâ die secundùm Scripturas; et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris; et iterum venturus est cum gloriâ judicare vivos et mortuos; cujus regni non erit finis: et in Spiritum sanctum, Dominum, et vivificantem, qui ex Patre Filioque procedit; qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, qui locutus est per Prophetas; et unam sanctam Catholicam et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum Baptisma in remissionem pec-

Digitized by Google

Profession de Foi, d'après la constitution de Pie IV, Souverain Pontife.

Je *N*.... crois et professe d'une ferme foi tous les articles en général, et chacun en particulier, contenus dans le Symbole de foi, usité dans l'Église romaine, savoir : Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, et toutes les choses visibles et invisibles; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles : Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, qui n'a pas été fait, mais engendré; consubstantiel au Père, par qui tout a été fait; qui est descendu des cieux pour nous autres hommes et pour notre salut; qui s'est incarné en prenant un corps dans le sein de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, et *qui s'est fait homme;* qui a été crucifié pour nous, sous Ponce Pilate; qui a souffert et qui a été enseveli; qui est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures; qui est monté au ciel, où il est assis à la droite du Père; qui viendra de nouveau, plein de gloire, pour juger les vivans et les morts, et dont le règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie; qui procède du Père et du Fils; qui est adoré et glorifié conjointement avec

Digitized by Google

catorum, et expecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi sæculi. Amen.

Apostolicas et ecclesiasticas traditiones, reliquasque ejusdem Ecclesiæ observationes et constitutiones firmissimè admitto, et amplector. Item sacram Scripturam juxta eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione sacrarum Scripturarum, admitto; nec eam unquam, nisi juxta unanimem consensum Patrum, accipiam et interpretabor.

Profiteor quoque septem esse verè et propriè Sacramenta novæ legis, à Jesu Christo Domino nostro instituta, atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis, necessaria, scilicet, Baptismum, Confirmationem, Eucharistiam, Pœnitentiam, Extremam Unctionem, Ordinem et Matrimonium; illaque gratiam conferre; et ex his Baptismum, Confirmationem et Ordinem, sine sacrilegio reiterari non posse.

Receptos quoque et approbatos Ecclesiæ Catholicæ ritus, in supradictorum omnium Sacramentorum solemni administratione, recipio et admitto.

Omnia et singula, quæ de peccato originali et

Digitized by Google

le Père et le Fils; qui a parlé par les Prophètes. Je crois l'Eglise, qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un baptême pour la rémission des péchés; et j'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir. *Amen.*

J'admets très-fermement, et j'embrasse les traditions des Apôtres et de l'Eglise, et les autres réglemens et constitutions de la même Eglise. J'admets aussi la sainte Ecriture, dans le sens qu'a tenu et que tient notre sainte mère l'Eglise, à laquelle il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saints livres; et je ne la recevrai, ni ne l'interpréterai jamais que selon le sentiment unanime des Pères.

Je professe aussi qu'il y a proprement, et selon la vérité, sept Sacremens de la nouvelle loi, établis par J. C. N. S. pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient point nécessaires à chacun, savoir: le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage; que ces Sacremens donnent la grâce, et que, parmi ces Sacremens, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, ne peuvent se réitérer sans sacrilége.

Je reçois et admets, en outre, les rits reçus et approuvés par l'Eglise catholique dans l'administration solennelle desdits Sacremens.

Je reconnois et je reçois chacune des défini-

Digitized by Google

de justificatione in sacrosanctâ Tridentinâ Synodo definita et declarata fuerunt, amplector et recipio.

Profiteor pariter in Missâ offerri Deo verum, proprium et propitiatorium sacrificium, pro vivis et defunctis; atque in sanctissimo Eucharistiæ Sacramento esse verè, realiter et substantialiter corpus et sanguinem, unà cum animâ et divinitate Domini nostri Jesu Christi, fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus, et totius substantiæ vini in sanguinem; quam convertionem Catholica Ecclesia transsubstantiationem appellat. Fateor etiam sub alterâ tantum specie totum atque integrum Christum, verumque Sacramentum sumi. Constanter teneo Purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis juvari.

Similiter et Sanctos unà cum Christo regnantes, venerandos atque invocandos esse, eosque orationes Deo pro nobis offerre, atque eorum reliquias esse venerandas.

Firmissimè assero imagines Christi ac Deiparæ semper virginis, necnon aliorum Sanctorum, habendas et retinendas esse, atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam. Indul-

Digitized by Google

tions et déclarations faites dans le saint Concile de Trente, sur le péché originel et sur la justification.

Je confesse pareillement que, dans la Messe, on offre à Dieu un sacrifice vrai, propre et propitiatoire pour les vivans et pour les morts; et que, dans le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, se trouve véritablement, réellement et substantiellement, le corps et le sang, avec l'ame et la divinité de N. S. J. C.; qu'il s'y fait un changement de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang; lequel changement est appelé transsubstantiation par l'Eglise catholique. Je confesse aussi que, sous une seule des deux espèces, on reçoit le corps de J. C. tout entier, et un véritable sacrement. Je tiens fermement qu'il existe un Purgatoire, et que les ames qui y sont détenues, sont soulagées par les suffrages des fidèles.

Je crois également que les Saints qui règnent avec J. C., doivent être révérés et invoqués; qu'ils offrent à Dieu des prières pour nous, et que l'on est tenu de leur rendre l'honneur et le respect prescrits.

Je tiens aussi fermement que les images de Jésus-Christ et de la Mère de Dieu, toujours vierge, et des autres Saints, sont à avoir et à retenir, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la

Digitized by Google

gentiarum etiam potestatem à Christo in Ecclesiâ relictam fuisse, illarumque usum Christiano populo maximè salutarem esse affirmo.

Sanctam Catholicam et Apostolicam Romanam Ecclesiam, omnium Ecclesiarum matrem et magistram agnosco; Romanoque Pontifici, B. Petri Apostolorum Principis successori, ac Jesu Christi Vicario, veram obedientiam spondeo ac juro. Cætera item omnia à sacris Canonibus et œcumenicis Conciliis, ac præcipuè à sacrosanctâ Tridentinâ Synodo tradita, definita et declarata indubitanter recipio, ac profiteor; simulque contraria omnia, atque hæreses quascumque ab Ecclesiâ damnatas, rejectas et anathematizatas, ego pariter damno, rejicio atque anathematizo.

Hanc veram Catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsenti spontè profiteor, et veraciter teneo, eamdem integram, et inviolatam, usque ad extremum vitæ spiritum constantissimè, Deo adjuvante, retinere, et confiteri, atque à meis subditis, vel illis quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri, doceri et prædicari, quantùm in me erit, curaturum, ego idem spondeo, voveo ac juro: Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

Digitized by Google

révérence qui leur est due. J'affirme aussi que le pouvoir de donner des indulgences a été laissé dans l'Eglise par J. C., et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien.

Je reconnois la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises; je promets et je jure au Pontife romain, successeur de saint Pierre Prince des Apôtres, et Vicaire de J. C. sur la terre, une véritable obéissance. Je reçois de même, très-fermement, et je professe tout ce qui est statué, défini et déclaré par les saints Canons, par les Conciles écuméniques, et principalement par le saint Concile de Trente; je condamne en même temps, je rejette et anathématise toutes les opinions contraires, toutes les hérésies que l'Eglise a condamnées, rejetées et anathématisées.

Enfin je m'attache par promesse, par vœu et par serment, à cette vraie foi catholique, sans laquelle personne ne peut être sauvé. Je professe spontanément cette foi, je m'y attache sincèrement; je veux la conserver et la professer entière et inviolable jusqu'au dernier souffle de ma vie; et avec l'aide de Dieu, la faire observer, enseigner et prêcher, autant qu'il dépendra de moi, par ceux qui me sont subordonnés, ou par ceux dont le soin sera une attribution de ma charge: qu'ainsi Dieu m'ait en aide et ces SS. Évangiles.

Digitized by Google

Liste, par ordre de préséance, des Eminentissimes, Illustrissimes et Révérendissimes Cardinaux, Archevêques et Evêques, réunis à Paris, pour le Concile national.

Cardinaux. — LL. EE. MM^rs. Joseph FESCH, Archevêque de LYON, Primat des GAULES, Grand-Aumônier de l'Empire; Président.

Jean-Sifrein MAURY, Archevêque Evêque de MONTEFIASCONE et de CORNETO; nommé à l'Archevêché de PARIS.

Antoine-Félix ZONDADARI, Archevêque de SIENNE; rue et hôtel Taranne.

Joseph SPINA, Archevêque de GÊNES; rue Saint-Guillaume, n°. 38.

Charles-François CASELLI, Evêque de PARME; rue Saint-Guillaume, n°. 38.

Etienne-Hubert CAMBACÉRÈS, Archevêque de ROUEN; rue de Grenelle, hôtel Castellane.

Archevêques. — MM^rs. Antoine CODRONCHI, Archevêque de RAVENNE; rue Saint-Dominique, n°. 26.

Charles-Franç. DAVIAU DU BOIS DE SANZAY, Archevêque de BORDEAUX; place Saint-Sulpice, n°. 6.

Digitized by Google

Hyacinthe DE LA TOUR, Archevêque de TURIN; rue de l'Université, n°. 82.

Claude LE COZ, Archevêque de BESANÇON; place Vendôme, n°. 9.

Claude-François-Marie PRIMAT, Archevêque de TOULOUSE; rue de la Michodière, n°. 4.

Louis-Matthias DE BARRAL, Archevêque de TOURS; rue Cérutti, n°. 34.

Rainier ALLIATA, Archevêque de PISE; rue de Caumartin, n°. 14.

Paul-Lambert D'ALLÈGRE, Archevêque Evêque de PAVIE; rue et hôtel Taranne.

Dominique de PRADT, Archevêque de MALINES; rue Hillerin-Bertin, n°. 8.

Archevêques nommés. — MM^ers. Antoine-Eustache d'OSMOND, Evêque de NANCY, nommé à l'Archevêché de FLORENCE; rue Neuve des Mathurins, n°. 22.

Gaspard-Jean-André-Joseph JAUFFRET, Evêque de METZ, nommé à l'Archevêché d'AIX; rue des Vieilles-Tuileries, n°. 2.

Etienne BONSIGNORI, Evêque de FAENZA, nommé au Patriarchat de VENISE; rue du Colombier, hôtel de Saxe.

Evêques. — MM^ers. Jean-Paul DOLFIN, Evêque de BERGAME; rue de la place Vendôme, n°. 17.

Digitized by Google

Etienne-André-François-de-Paule FALLOT DE BEAUMONT, Evêque de PLAISANCE; rue de l'Université, n°. 32.

Charles-François-Joseph PISANI DE LAGAUDE, Evêque de NAMUR; rue de Grenelle, hôtel de Brezolles.

Frédéric-Marie MOLIN, Evêque d'ADRIA; rue Neuve du Luxembourg, n°. 26.

Bernard-Marie CARENZONI, Evêque de FELTRE; rue Neuve du Luxembourg, n°. 26.

Bernard MARIN, Evêque de TRÉVISE; rue de Richelieu, hôtel de Toscane.

Jean-Pierre SAURINE, Evêque de STRASBOURG; rue du faubourg Saint-Jacques, n°. 167.

François BECHEREL, Evêque de VALENCE; aux Missions-Etrangères, rue du Bacq.

Jean-François PERIER, Evêque d'AVIGNON; hôtel de Bretagne, rue Saint-André-des-Arcs.

Louis CHARRIER DE LA ROCHE, Evêque de VERSAILLES; rue du Rocher, n°. 29.

Jean-Baptiste-Pie VITALE, Evêque de MONDOVI; rue du Colombier, n°. 15.

Charles MONTAULT, Evêque d'ANGERS; hôtel du Luxembourg, rue de Vaugirard.

Henri REYMOND, Evêque de DIJON; rue Porte-Foin au Marais, n°. 19.

Charles ROVELLI, Evêque de COMO; rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 50.

Digitized by Google

Fabrice SELVI, Evêque de GROSSETO; rue Neuve des Mathurins, n°. 36.

Bonaventure GAZOLA, Evêque de CERVIA; hôtel d'Angleterre, rue des Filles Saint-Thomas.

Ch. de GRUBEN, Evêque Suffragant d'OSNABRUCK; hôtel des Ministres, rue de l'Université.

Gaspard-Maximilien DROSTE DE VISCHERING, Evêque de JÉRICHO, Suffragant de MUNSTER; place Vendôme, n°. 23.

Vincent-Marie MAGGIOLI, Evêque de SAVONE; rue des Capucines, hôtel de Rome.

Joseph-Marie PERUZZI, Evêque de CHIOZZA; rue Villedot, n°. 7.

François TOLI, Evêque de PISTOJA et de PRATO; hôtel d'Hambourg, rue Jacob.

Grégoire BOARI, Evêque de COMACCHIO; rue de la Jussienne, n°. 13.

Joseph-Marie GRIMALDI, Evêque d'IVRÉE; rue du Colombier, hôtel d'Angleterre.

Emmanuel-Marie THUNN, Evêque de TRENTE; Cour des Fontaines, hôtel d'Europe.

Dominique LACOMBE, Evêque d'ANGOULÊME; rue Thionville, hôtel de Flandres.

Jean-Claude LE BLANC DE BEAULIEU, Evêque de SOISSONS; rue et hôtel du Bacq.

Philippe BECHETTI, Evêque de CITTA DELLA PIEVE, hôtel du Roi de Rome, rue Saint-Honoré.

Digitized by Google

Louis BELMAS, Evêque de CAMBRAI; cloître Notre-Dame, n°. 1.

Jean-Baptiste BOURLIER, Evêque d'EVREUX; rue Christine, n°. 15.

Jean-Baptiste-Marie CAFFARELLI, Evêque de SAINT-BRIEUC; hôtel d'Orient, rue Saint-Dominique.

Charles-Antoine-Henri DUVALK de DAMPIERRE, Evêque de CLERMONT; rue Saint-Lazare, n°. 38.

Charles BRAULT, Evêque de BAYEUX; rue Saint-Dominique, n°. 30.

Hugues-Robert-Jean-Charles LA TOUR D'AUVERGNE LAURAGUAIS, Evêque d'ARRAS; petit hôtel de Portugal, rue du Mail.

Jean-Chrysostôme VILLARET, Evêque de CASAL; Palais du Corps-Législatif.

Marie-Jean-Philippe DU BOURG, Evêque de LIMOGES; rue Jacob, hôtel de Modène.

Louis-Sebastiani PORTA, Evêque d'AJACCIO.

Irenée-Ives DESSOLE, Evêque de CHAMBÉRY; rue et hôtel de Louvois.

Jean-Baptiste COLONNA D'ISTRIA, Evêque de NICE; rue du Mont-Blanc, Palais Cardinal.

Charles MANNAY, Evêque de TRÈVES; rue de Beaune, hôtel d'Irlande.

François-Joseph HIRN, Evêque de TOURNAY; rue du Bac, n°. 130.

Digitized by Google

Jean JACOUPY, Evêque d'AGEN; maison des Orphelins, rue du faubourg Saint-Antoine.

Jean-Baptiste DUVOISIN, Evêque de NANTES; rue de Beaune, hôtel d'Irlande.

Guillaume-Balthasar COUSIN DE GRAINVILLE, Evêque de CAHORS; rue du Colombier, hôtel d'Angleterre.

Claude SIMON, Evêque de GRENOBLE; hôtel de Brézolles, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.

Joseph-Louis COLMAR, Evêque de MAYENCE; rue Vivienne, hôtel des Etrangers.

Arnaud-Ferdinand de LA PORTE, Evêque de CARCASSONNE; hôtel d'Orléans, rue des Petits-Augustins.

Philippe GANUCCI, Evêque de LIVOURNE; rue du Mont-Blanc, n°. 52.

Philippe GHIGHI, Evêque de SOVANA; hôtel des Postes, rue Montorgueil.

Jean-Jacques LOYSON, Evêque de BAYONNE.

Pellerin CARLETTI, Evêque de MONTEPULCIANO; hôt. du roi de Rome, rue St.-Honoré.

Ange-Vincent DANIA, Evêque d'ALBENGA; hôtel de Rome, rue des Capucines.

Jean-François DEMANDOLX, Evêque d'AMIENS; rue Saint-Dominique, n°. 37.

Paul-Jérôme ORENGO, Evêque de VINTIMILLE; rue Traversière-Saint-Honoré.

Digitized by Google

Jules-César PALLAVICINI, Evêque de SARZANA; rue du Colombier, n°. 12.

Jules ROSSI, Evêque de PESCIA; hôtel d'Hambourg, rue Jacob.

Etienne-Célestin HENOKE, Evêque de RENNES; rue des Fossés M. le Prince, n°. 24.

Pierre-Paul de FODOAS, Evêque de MEAUX; rue de l'Université, n°. 26.

Etienne-Martin MOREL DE MONS, Evêque de MENDE; rue Chanoinesse, n°. 11.

Pierre-Vincent DOMBIDAU DE CROUSEILHES, Evêque de QUIMPER; rue d'Enfer, n°. 40.

Nicolas LAPARELLI, Evêque de CORTONE; hôtel du Roi de Rome, rue Saint-Honoré.

François-Scipion DONDI DALL'OROLOGIO, Evêque de PADOUE; rue Villedot, n°. 7.

Maurice-Jean-Madeleine de BROGLIE, Evêque de GAND; rue de Grenelle, F. B. Saint-Germain, n°. 27.

Charles-François-Melchior-Bienvenu MIOLLIS, Evêque de DIGNE; rue Servandoni, n°. 13.

Pierre FAZZI, Evêque de SAN-MINIATO; rue de Caumartin, n°. 35.

Joseph-Gaetan INCONTRI, Evêque de VOLTERRA; rue du faubourg Montmartre, n°. 13.

Félix-Sébastien IMBERTIES, Evêque d'AUTUN; rue de l'Université, hôtel du Receveur général.

Marie-

Digitized by Google

Marie-Nicolas FOURNIER, Evêque de MONTPELLIER; rue du Mont-Blanc, Palais Cardinal.

François MILESI, Evêque de VIGEVANO; rue des Capucines, hôtel de Rome.

Gabriel-Marie NAVA, Evêque de BRESCIA; rue de l'Université, n°. 30.

Joseph-Xavier DE PREUX, Evêque de SION; rue et hôtel Coquillière.

André BRATTI, Evêque de FORLI; rue et hôtel de Louvois.

Innocent LIRUTI, Evêque de VERONE; rue Bergère, n°. 11.

Gualfardo RIDOLFI, Evêque de RIMINI; rue Saint-Dominique, n°. 34.

Thomas RONNA, Evêque de CREMA; rue Meslée, n°. 32.

Pierre DUPONT DE POURSAT, Evêque de COUTANCES; au château des Thermes, barrière du Roule.

Pierre-Ferdinand de BAUSSET ROQUEFORT, Evêque de VANNES; rue de Varennes, n°. 29.

Etienne-Antoine de BOULOGNE, Evêque de TROYES; rue de Vaugirard, hôtel de Luxembourg.

EVÊQUES NOMMÉS.

François-Antoine LEJEAS, nommé à l'Evêché de LIEGE; cloître Notre-Dame, n°. 14.

Digitized by Google

François-André DEJEAN, nommé à l'Évêché d'ASTI; rue du Bacq, aux Missions Etrangères.

Guillaume - Auguste JAUBERT, nommé à l'Evêché de SAINT-FLOUR; à l'hôtel du Gouverneur de la Banque.

Sylvestre-Antoine BRAGOUSE DE SAINT-SAUVEUR, nommé à l'Évêché de POITIERS; rue des Saints-Pères, hôtel Lavallette.

Jean - Denis - François CAMUS, nommé à l'Évêché d'AIX-LA-CHAPELLE; rue Chanoinesse, n°. 11.

Benoît COSTAZ, nommé à l'Évêché de NANCY; rue de Grenelle, n°. 27.

Jacques RAILLON, nommé à l'Evêché d'ORLÉANS; hôtel d'Ormesson, rue Saint-Antoine.

Matthias - François VAN CAMP, nommé à l'Évêché de BOIS-LE-DUC; rue Chanoinesse, n°. 8.

Claude-Ignace LAURENT, nommé à l'Evêché de METZ; rue du Dragon, n°. 13.

Digitized by Google

TABLE.

Cérémonial du Concile national de Paris, latin et françois. Page 1

Decretum de modo vivendi, et aliis in Concilio servandis, latin et françois. 28

Professio fidei ex constitutione Pii IV, Pontificis maximi, latin et françois. 34

Liste, par ordre de préséance, des Eminentissimes, Illustrissimes et Révérendissimes Cardinaux, Archevêques et Evêques, réunis à Paris pour le Concile national, avec leurs demeures dans cette même ville. 42

Digitized by Google

Digitized by Google

image not available

Digitized by Google

image not available

Digitized by Google

image not available

Digitized by Google